

FEINS - ETANG DU BOULET

Suivi bactériologique

	03 juin	17 juin	01 juil.	15 juil.	29 juil.	12 août	26 août
	11h50	10h43	13h21	14h42	09h38	12h42	09h00
Entérocoques (n/100 mL)	<15	<15	<15	15	<15	15	30
Escherichia coli (n/100 mL)	<15	46	<15	<15	15	94	120
Interpretation sanitaire ponctuelle							

Eau de bonne qualité Eau de qualité moyenne Eau de mauvaise qualité

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.



Suivi des cyanobactéries

	Valeurs guides	03 juin	17 juin	01 juil.	15 juil.	22 juil.	04 août	12 août	26 août
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	3	6	6	11				
Cyanobactéries toxinogènes (mm ³ /L)	1 mm ³ /L				0,265	0,284	0,143	0,027	0,004
Interprétation sanitaire									

L'ARS Bretagne assure le suivi des cyanobactéries en complément du contrôle bactériologique car certains genres sont susceptibles de produire des toxines pouvant causer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Ce suivi est déclenché uniquement si la concentration en chlorophylle A dépasse les 10 µg/L signifiant le début d'un développement de phytoplancton.

Les mesures de gestion sont graduées en fonction de la présence de cyanobactéries toxinogènes dans l'eau :

Chlorophylle a < 10 µg/L ou absence de genres toxinogènes ou présence < 1 mm ³ /L	PAS D'ALERTE	Maintien d'une activité normale
Présence de genres toxinogènes > 1 mm ³ /L avec concentrations en toxines < Valeurs guides	Niveau ALERTE 1	Maintien d'une activité normale Information du public
Présence de genres toxinogène > 1 mm ³ /L avec concentrations en toxines > Valeurs guides ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale	NIVEAU ALERTE 2	Interdiction de la baignade Restriction des activités nautiques Recommandations de non-consommation des poissons Information du public

